



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 15 décembre 2016]

Date de la convocation
9 décembre 2016
Date d'affichage
9 décembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Chantal TICHIT, Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Aurélie TREILHOU,

Absents : Marie-Christine BOUTONNET, Philippe PILLEUX

N° 161 / 2016

Secrétaire de séance : Alain SORIANO

OBJET DE DELIBERATION : Mise en place d'un dispositif de vidéo protection : demande de fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de mise en place d'un dispositif de vidéo protection vont commencer prochainement.

Ce projet a fait l'objet d'un accord de subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, l'attribution d'un fonds de concours annuel, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	250 063 € HT
Etat (DETR)	100 025 €
Communauté de Communes	65 000 €
Ville de Gaillac	85 038 €

VOTE : 6 voix contre (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, l'attribution d'un fonds de concours annuel, pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection, selon le plan de financement ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 16 décembre 2016

Le maire
Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20161215-161-2016-DE
Date de télétransmission : 19/12/2016
Date de réception préfecture : 19/12/2016